



Déclaration liminaire lors du Groupe de Travail concernant l'attribution des bonifications liées à la priorité handicap le 18/01/2019.

Lors de ce GT handicap, 59 demandes de bonifications seront examinées pour les mutations inter-académiques 2019, soit 2% du total de l'intégralité des demandes de mutation (chiffre constant par rapport à l'année dernière). Cette année encore les bonifications handicap restent donc dérisoires en terme d'impact global sur le mouvement.

Pour le moment, le taux de collègues bénéficiant d'un avis favorable du Médecin Conseiller Technique du Rectorat baisse, il est de 32% contre 50 % l'année dernière. Si nous excluons les collègues n'ayant pas de RQTH, on obtient un taux d'avis favorable de 37%. Ce taux nous paraît inacceptable et bien moins favorable que dans de nombreuses académies. Nous espérons qu'à la suite de ce Groupe de Travail, il sera revu nettement à la hausse.

Cette année encore 5 collègues se voient refuser un avis favorable pour cause de RQTH en cours. Pour ces demandes il seraient intéressant de savoir quand ont été déposées les demandes de RQTH : il y a en effet une inégalité de territoire criante entre un-e collègue résidant à Paris et un-e collègue vivant au sein de l'académie. Nous regrettons en effet que les demandes des collègues, en situation de grande souffrance médicale mais qui ne sont pas reconnus travailleurs handicapés (parfois du fait de délais liés à la MDPH), ne soient pas examinées.

Il nous semble important de garder à l'esprit les objectifs visés par la loi et la circulaire ministérielle, notamment celui d'améliorer les conditions de vie médicales et sociales des collègues. Pour cela, nous continuons de déplorer l'absence de prise en compte de la situation des fratries et des ascendants.

Enfin, nous continuons à défendre l'idée que, le handicap, pourtant priorité ministérielle en matière de mutation, n'est pas suffisamment pris en compte. Les 100 points accordés aux bénéficiaires de la RQTH (pour ceux qui ne constituent pas de dossier ou qui recevront un avis défavorables) sont largement insuffisants au regard des bonifications familiales.

